

Peu d'entrepreneurs contrôlent encore leur entreprise

FRENCH TECH

La majorité des entrepreneurs du FT 120 ont moins de 25 % du capital de leur société, selon des données collectées par les « Echos ».

Charlie Perrone

La French Tech vient pas comme pour sa transparence. Comme beaucoup d'entreprises privées, les start-up ne publient pas leurs comptes en fréquentant souvent des réseaux de concurrence. Selon des données collectées par Pappers pour « Les Echos » en 2025, seulement un quart des start-up du FT 120, indice gouvernemental phare, avaient publié leurs comptes 2024 (les comptes 2025 n'ont pas encore été tous déposés). Les start-up aiment aussi masquer des éléments de grande valeur liés à des augmentations de capital (le montant de l'action, la prime d'émission...). Et la table de capitalisation est également rarement partagée.

Malgré la loi dite des bénéficiaires effectifs disponible sur le registre

national des entreprises (RNE), il est possible de savoir quels entrepreneurs ont plus de 25 % de capital ou droits de vote. Dans le cas où c'est plus, le montant exact est indiqué (soit le détail en direct et en indirect). Dans le cas contraire, le pourcentage n'est pas communiqué.

D'après les données collectées par « Les Echos » entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, 70 % des entrepreneurs du FT 120 avaient moins de 25 % de capital ou droits de vote dans leur société. Un chiffre peu surprenant puisque un indice comme le FT 120 est un indicateur de start-up ayant levé des fonds. À chaque tour de table, les fondateurs cèdent entre 15 et 20 % de leur capital.

Des duos de fondateurs avec le plein contrôle

Un entrepreneur a le contrôle total de sa start-up : Superprof. Cette plateforme en ligne d'éducation est autofinancée depuis sa création en 2013 par Wilfried Granier. Seulement une petite dizaine de fondateurs de start-up de l'indice détiennent plus de 50 % du capital. Parmi eux, les deux patrons du néoassureur Acheel (30,55 % chacun), qui ont levé une seule fois à leur lancement en 2021 (29 millions d'euros).

La rentabilité avait été atteinte dès 2022. « Nous sommes dans la phase de croissance », avait déclaré Frédéric Lefebvre, fondateur de HelloCSE, à l'émission « Echos » en 2025. Autre duo avec un pourcentage de parts significatif : Laurent Lefebvre et Sylvain Reynier (44,29 % chacun). Leur société, HelloCSE, a d'ailleurs dépassé les 100 millions d'euros de revenus lors de leur dernier exercice fiscal (de juin 2024 à juin 2025) avec un Ebitda de 2,3 millions d'euros.

Le pourcentage de détention de capital

Olivier Dellandré, à la tête de Chapeffines, a récemment levé 10 millions d'euros. « Palante Français » détient 49,24 % de l'entreprise et 50,76 % des droits de vote. Benjamin Souda, qui dirige Fairmat (un recyclage de carbone) possède 36,25 % des parts (dont 36,25 % directs). Laurent Sève, le seul cofondateur à être resté chez W Company, start-up d'IA qui a levé 220 millions de dollars au moment de sa création en 2024, détient 26,67 % des parts de la jeune pousse (et 34,67 % des droits



Chang Martin/Sipa

Seulement une petite dizaine de fondateurs de start-up du FT 120 détiennent plus de 50 % du capital.

de vote). À noter aussi que Guilhem Choumout possède 25,7 % du capital de Penderik (rygus).

Les classes qui peuvent tout changer

Les dirigeants des levées de la French Tech présentes dans cet indice (certains ont été exclus car elles ne remplissaient pas les critères) sont généralement en des

sons du seul des 25 %. Hors de tout classement car elles ont souvent levé beaucoup d'argent et leurs fondateurs ont donc dû se diluer de manière significative. Certains financent même par avoir seulement 1 ou 2 % du capital. Seule exception, le spécialiste des jeux vidéo mobiles Voodoo, dont un des cofondateurs a 25,49 % des parts (20 % des droits de vote).

Le pourcentage de détention de capital ne veut pas tout dire. Car au moment de la vente d'une start-up ou de la valorisation de dernier tour de table, certains classes peuvent changer la répartition de la valeur entre les actionnaires en privilégiant ceux qui ont des actions de préférence, soit les fonds de capital-risque. Résultat, les fondateurs peuvent se retrouver avec moins de